

Afi·Esca
LUXEMBOURG



DE L'EXCELLENCE
FAMILIALE
À L'EXCELLENCE
FINANCIÈRE



4, rue du Fort Wallis
L-2714 Luxembourg



+352 26 37 85 95



www.afi-esca.lu
contact@afi-esca.lu



QUI SOMMES-NOUS ?

AFI ESCA Luxembourg est une compagnie d'assurance-vie à taille humaine qui met l'accent sur la proximité et la personnalisation du service.

Fondée en 2014 à la suite du rachat de portefeuilles d'autres compagnies d'assurance, AFI ESCA Luxembourg distribue ses contrats d'assurance-vie et de capitalisation au

Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique et en France dans le cadre du régime de la Libre Prestation de Service.

La compagnie fait partie intégrante du groupement familial Burrus.

A PROPOS DE GROUPE BURRUS



La force de l'actionariat familial, c'est de s'inscrire dans le temps ; on est là pour durer. Les équipes et la politique de l'entreprise sont stables ; c'est de l'actionariat responsable.

Christian Burrus

Composé d'une cinquantaine de sociétés, Groupe Burrus s'est constitué progressivement par l'acquisition de sociétés et par croissance organique depuis 1923. Fortement positionné dans l'assurance, il diversifie ses activités dans le courtage, la gestion financière et la technologie. Aujourd'hui, le groupe exerce ses activités grâce à 1.500 collaborateurs répartis dans 7 pays d'Europe.

EN BREF



2014

DATE DE CRÉATION



77 MILLIONS €*

CHIFFRE D'AFFAIRES



1,3 MILLIARD €*

ENCOURS



10 000*

CONTRATS

*Chiffres au 31/12/2023

POURQUOI INVESTIR AU LUXEMBOURG ?

Le Grand-Duché de Luxembourg est reconnu autant pour sa stabilité politique que pour sa solidité financière. Son cadre réglementaire solide, la diversité de ses solutions d'investissement, son expertise et sa technicité financière, ainsi que sa neutralité fiscale, en font un acteur majeur sur la place financière internationale.

LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

La libre circulation des capitaux est l'un des quatre principes fondamentaux du marché unique de l'Union européenne (UE). La réglementation européenne en la matière permet aux capitaux de se déplacer librement entre les États membres de l'UE et, dans certains cas, entre l'UE et les pays tiers. Cela comprend les investissements directs (comme l'achat de biens immobiliers ou la création d'entreprises), les investissements de portefeuille (comme l'achat d'actions ou d'obligations) et les mouvements de fonds (comme les transferts d'argent ou les paiements).

La libre circulation des capitaux est inscrite dans les traités européens, notamment l'article 63 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Cet article interdit les restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers.

UN CADRE DE PROTECTION SOLIDE

La législation luxembourgeoise concernant les compagnies d'assurance est régie par plusieurs lois et règlements spécifiques qui visent à protéger les assurés et à assurer la stabilité du secteur financier. Elle s'articule, entre autres, autour des points clés suivants :

- **Surveillance Prudentielle** : l'autorité de contrôle des assurances (Commissariat aux Assurances) est l'organisme chargé de la surveillance prudentielle des compagnies d'assurance au Luxembourg. Elle veille à ce que les compagnies respectent les exigences légales et financières.
- **Solvabilité** : La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances met en œuvre la directive Solvabilité II (2009/138/CE) dans le droit luxembourgeois. Elle établit des règles strictes sur les exigences de capital, la gestion des risques et les contrôles internes pour les compagnies d'assurance.
- **Ségrégation des actifs** : autrement appelée « le triangle de sécurité », cette ségrégation offre une protection supplémentaire aux assurés en cas de défaillance de la compagnie, assurant que les actifs représentatifs des engagements liés aux contrats d'assurance ne sont pas utilisés pour couvrir d'autres dettes de la compagnie.
- **Super-privilège** : En cas de liquidation de la compagnie d'assurance, les créances des assurés bénéficient d'un privilège spécial sur les actifs de la compagnie. Ce privilège assure que les assurés sont parmi les premiers créanciers à être remboursés.



POURQUOI AFI ESCA LUXEMBOURG ?

NOS SOLUTIONS

Notre gamme de produits, composée d'un contrat d'assurance-vie « **QUALITY LIFE** » et d'un contrat de capitalisation « **CAP QUALITY** », est distribuée sur nos 3 marchés principaux : la Belgique, la France et le Luxembourg.

Ces contrats proposent notamment :

- Une sélection de supports financiers complète et raisonnée, qui permet de diversifier l'investissement en se positionnant sur différentes classes d'actifs et zones géographiques, en fonction des objectifs et du profil de l'investisseur,
- Des fonds internes collectifs,
- Des fonds internes dédiés,
- Un fonds à capital garanti qui offre en permanence la sécurité du capital et poursuit l'objectif de protéger le pouvoir d'achat,
- Des options d'arbitrages automatiques gratuites qui viennent encadrer la performance en mettant par exemple définitivement à l'abri les plus-values accumulées et en sécurisant l'investissement en cas de baisse des marchés sans souci de suivi ou de gestion quotidienne.

NOS VALEURS



Proximité

Nous cultivons des relations étroites et collaboratives avec nos partenaires courtiers ainsi qu'avec nos collaborateurs.



Focus Client

Nous plaçons le client au cœur de nos préoccupations.



Loyauté

Nous entretenons des relations marquées par la confiance mutuelle, le respect des engagements et la transparence avec nos partenaires courtiers, leurs clients et nos collaborateurs.



Expertise

Nous nous entourons d'experts dans leur domaine pour répondre avec précision à nos partenaires courtiers.



POURQUOI AFI ESCA LUXEMBOURG ?

NOS ATOUTS

Nous proposons des solutions sur mesure ainsi qu'un accompagnement personnalisé et complet, spécialement conçus pour nos courtiers et conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

Nos produits d'assurance-vie et de capitalisation sont distribués sur le marché luxembourgeois et sous le régime de la LPS (Libre Prestation de Services) sur les marchés belge et français.

UNE STRATÉGIE D'ENVERGURE

AFI ESCA Luxembourg c'est un processus de croissance maîtrisé depuis 2014 et une volonté clairement affichée de nous développer pour devenir un acteur incontournable du marché de l'assurance-vie au Luxembourg.

NOTRE OBJECTIF

Renforcer notre position de fournisseur de produits d'épargne patrimoniale auprès de nos partenaires.

Nos collaborateurs sont attentifs à l'évolution des attentes de nos clients et suivent de près la réglementation juridique et fiscale.

Nous tirons ensuite profit de toutes les opportunités pour offrir à nos clients et partenaires les nouveaux produits ou concepts répondant à leurs besoins.

Nous avons développé des contrats de qualité alliant souplesse, transparence et sécurité. Nous proposons une large gamme de solutions aux multiples atouts.

Nous assurons une relation de proximité avec nos partenaires et misons en permanence sur la qualité de nos services à nos clients.

Pour plus d'information, consultez notre site internet : www.afi-esca.lu ou rejoignez-nous sur LinkedIn.

Afi • Esca
LUXEMBOURG



Groupe BNP

4, rue du Fort Wallis
L-2714 Luxembourg

Tél. (+352) 26 37 85 95

Email : contact@afi-esca.lu

Site internet : www.afi-esca.lu

Rejoignez-nous sur LinkedIn

